

Budgets primitifs 2020

Budget principal et annexes (*parcs de stationnement payants et Ciné-Théâtre*)



Rapport de présentation

Séance du Conseil Municipal du 20 février 2020

Préambule

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires des budgets primitifs 2020 qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M4).

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget primitif, premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, doit être voté **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile**.

Le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement et une section d'investissement** toutes les deux devant être présentées en équilibre : les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité.

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif de la commune de Tournon-sur-Rhône est composé d'un budget principal établi TTC, des budgets annexes des parcs de stationnement payants* et du ciné-théâtre établis HT. Pour ces deux budgets annexes, le mode de gestion des équipements choisi par la collectivité est la régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

** Par délibération du 28 mars 2018, il a été décidé :*

- d'intégrer les parcs de stationnement payants de surface dans la régie municipale, dotée de la seule autonomie financière, du parking les Graviers et dans le budget communal annexe M4 afférent,

- de dénommer la régie municipale et son budget annexe : Régie municipale des parcs de stationnement payants.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le budget primitif de la Ville ne compte plus que deux budgets annexes. En effet, conformément à la loi NOTRe, les compétences « eau et assainissement » ont été transférées à la communauté d'agglomération – ARCHE Agglo – à cette même date.

Le Budget Primitif 2020 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2019 conformément à l'article L. 2311-5 du CGCT qui permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Dans la continuité du budget précédent, la Municipalité poursuit ses efforts en matière d'économie grâce à sa politique volontariste afin de dégager des marges de manœuvre lui

permettant de porter des actions et des projets tout en préservant les équilibres fondamentaux de la collectivité pour l'avenir par :

- la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement courantes,
- une politique d'investissement engagée en fonction de la capacité de réalisation de la ville,
- la maîtrise de l'endettement.

NB : le budget cumulé (BP cumulé) correspond au budget primitif voté initialement plus les modifications intervenues au cours de l'exercice dans le cadre du vote du budget supplémentaire et par décisions modificatives.

Budget principal

Le montant total des dépenses et des recettes toutes sections confondues s'élève à 19 621 285.30 €.

I - Section de Fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 12 728 545.71 €.

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 11 104 096.71 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 1 624 449.00 €

	Libellé	BP 2019	BP 2020	Variation n/n-1
013	Atténuation de charges (dont remboursements sur rémunérations du personnel : maternité, maladie...)	59 000,00	82 000,00	38,98%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses (dont produits des concessions cimetière, de la bibliothèque, du château-musée, des restaurants, transports et garderies scolaires...)	368 200,00	355 000,00	-3,59%
73	Impôts et taxes (dont produit de la taxe d'habitation, des taxe foncières bâties et non bâties et de l'attribution de compensation versée par ARCHE Agglo)	7 863 874,00	7 944 156,00	1,02%
74	Dotations, subventions et participations (dont la dotation globale de fonctionnement composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine, de la dotation de solidarité rurale, de la dotation nationale de péréquation...)	2 285 425,00	2 287 000,00	0,07%
75	Autres produits de gestion courante (dont les revenus des immeubles)	415 100,00	425 500,00	2,51%
77	Produits exceptionnels	308 818,00	15 000,00	-95,14%
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	5 982,54	0,00	-100,00%
	Recettes réelles de fonctionnement	11 306 399,54	11 108 656,00	-1,75%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont les travaux en régie)	291 416,66	261 400,00	-10,30%
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 536 308,97	1 358 489,71	-11,57%
	Total des recettes de fonctionnement	13 134 125,17	12 728 545,71	-3,09%

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2020 (BP 2020) reculent globalement de 3.09 % par rapport à 2019.

➤ **Chapitre 013 – Atténuations de charges** **82 000.00 €**

Ce chapitre enregistre les divers remboursements sur rémunérations du personnel (*par exemple les remboursements maladie...*)

Ce chapitre connaît une forte progression due essentiellement à la prise en compte du remboursement des charges salariales du chargé d'opération de la friche industrielle « I.T.D.T » à hauteur de 50 % par ARCHE Agglo soit 30 000 €.

Il représente 0.74 % des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Chapitre 70 – Produits des services** **355 000.00 €**

Ce chapitre comprend notamment les produits :

- des concessions cimetières,
- de la bibliothèque, du château-musée,
- des restaurants et des garderies scolaires, du transport scolaire,
- ...

Il représente 3.20% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville. Ce chapitre diminue de 3.59 % par rapport à 2019.

Ce recul s'explique essentiellement par la perte de recettes résultant du transfert à ARCHE Agglo des compétences Eau et Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020.

La régie municipale « Eau de Tournon » remboursait au budget principal des charges de personnel mis à disposition au titre des services supports : Direction Générale, Finances, et Ressources Humaines pour un montant de 40 000 €.

➤ **Chapitre 73 – Impôts et taxes** **7 944 156.00 €**

Ce chapitre représente 71.51 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend notamment :

- Les contributions directes à hauteur de 5 467 000.00 €,
- L'attribution de compensation versée par ARCHE agglo à hauteur de 1 902 000 €.

Globalement, ce chapitre enregistre une progression de 1.02 % due essentiellement à l'augmentation des valeurs locatives de 0.9 % (loi de Finances 2020 – *pour mémoire 2.2 % en 2019, 1.24 % en 2018 et 0.4 % en 2017*).

Les taux d'imposition sont inchangés pour 2020 :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	15.12 %	15.12 %
Taxe foncière sur le bâti	21.93 %	21.93 %
Taxe foncière sur le non bâti	92.70 %	92.70 %

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations** **2 287 000.00 €**

Ce chapitre représente 20.59 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend notamment :

- La dotation forfaitaire de fonctionnement (DFG) estimée à 985 000.00 €,
- La dotation de solidarité rurale (DSR) estimée à 414 000.00 €,
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) estimée à 397 000.00 €,
- La dotation nationale de péréquation (DNP) estimée à 157 520.00 €,
- Les compensations au titre des exonérations (taxe d'habitation, foncières et taxe professionnelle) pour un montant global de 245 000.00 €,
- Diverses autres participations...

Ce chapitre enregistre une hausse minime de 0.07 % répondant à l'engagement du Gouvernement de stabilisation du niveau de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette année encore, la dotation forfaitaire n'est pas amputée de la contribution des communes au redressement des finances publiques. Cette dotation continue cependant de fluctuer en fonction de l'évolution de la population de la ville et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquations (DSU et DSR).

Au 1^{er} janvier 2020, la population totale retenue est de 10 822 contre 10 802 au 1^{er} janvier 2019.

Pour rappel : perte cumulée au titre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques depuis 2014.

Perte cumulée liée à la CRFP	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CRFP 2014	82 130	82 130	82 130	82 130	82 130	82 130
CRFP 2015		212 218	212 218	212 218	212 218	212 218
CRFP 2016			216 452	216 452	216 452	216 452
CRFP 2017				105 603	105 603	105 603
CRFP 2018					0	0
CRFP 2019					0	0
Total	82 130	294 348	510 800	616 403	616 403	616 403
En cumulé	82 130	376 478	887 278	1 503 681	2 120 084	2 736 487

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **425 500.00 €**

Ce chapitre représente 3.83 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend notamment les revenus des immeubles dont le loyer de la gendarmerie pour 386 000.00 €. Ce chapitre progresse de 2.51% due essentiellement à l'augmentation du loyer pour l'occupation de la totalité des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble Central Square par les services communautaires de l'eau et de l'assainissement suite au déménagement de la Police Municipale.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** **15 000.00 €**

Ce chapitre comprend notamment les remboursements des sinistres par les compagnies d'assurances.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **261 400.00 €**

Ce chapitre comprend :

- Les travaux en régie correspondant à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui

correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel).

Ces travaux en régie sont estimés pour 2020 à 130 000 €.

- 17 000 € pour la reprise des subventions d'équipements qui viennent atténuer la charge de la dotation aux amortissements. Cette somme correspond à « l'amortissement » des subventions d'investissement accordées pour l'acquisition ou la création d'une immobilisation. Cet amortissement s'effectue selon un rythme identique à celui de l'amortissement des immobilisations correspondantes.
- 114 400 € au titre de la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées au Syndicat Département d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) dans le cadre du Schéma Directeur d'Eclairage Public. Cette neutralisation, permet de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

➤ **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté**

1 358 489,71 €

Il s'agit du reliquat de l'excédent de fonctionnement 2019 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Pour rappel : le Budget Primitif 2020 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2019 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2019
Budget Principal

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	10 917 365,63	11 833 884,70	916 519,07
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		1 536 308,97	1 536 308,97
Résultat à affecter			2 452 828,04

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	2 855 008,49	2 456 621,22	-398 387,27
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	312 041,52		-312 041,52
Résultat à affecter			-710 428,79
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	581 216,80	197 307,26	-383 909,54
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-1 094 338,33

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	710 428,79	
Prévision d'affectation (compte 1068)		1 094 338,33
Report en fonctionnement (ligne 002)		1 358 489,71

L'excédent de fonctionnement enregistre un recul de 11.57 % par rapport à 2019 qui s'explique notamment par des recettes de fonctionnement qui progressent peu et par l'évolution des dépenses qui, bien que maîtrisées, sont soumises à des contraintes de norme (accessibilité, environnemental...) et de modernisation des services (transformation digitale de l'administration) notamment.

B - Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	Variation n/n-1
011	Charges à caractère général dont fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation des bâtiments et des équipements...	2 586 505,00	2 583 186,39	-0,13%
012	Charges de personnel	5 080 000,00	5 244 600,00	3,24%
65	Autres charges de gestion courante dont les participations au SDIS, à l'école de musique, les subventions au CCAS, aux associations et depuis le 1er janvier 2017 la subvention d'équilibre au budget annexe du Ciné-Théâtre	1 929 332,54	1 913 000,00	-0,85%
66	Charges financières - les intérêts de la dette	525 500,00	500 000,00	-4,85%
67	Charges exceptionnelles dont depuis 2013 la subvention au budget annexe des parcs de stationnement payants	255 100,00	255 000,00	-0,04%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	9 653,21	39 310,32	307,23%
022	Dépenses imprévues	50 799,76	0,00	
Dépenses réelles de fonctionnement		10 436 890,51	10 535 096,71	0,94%
023	Virement à la section d'investissement	1 982 600,00	1 624 449,00	-18,06%
042	Opération de transfert entre sections	714 634,66	569 000,00	-20,38%
Total des dépenses de fonctionnement		13 134 125,17	12 728 545,71	-3,09%

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2020 (BP 2020) diminuent globalement par rapport à 2019 de 3.09 %.

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **2 583 186.39 €**

Ce chapitre représente 24.52 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. La stabilité de ce chapitre exprime la volonté de maîtrise des dépenses à caractère général.

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel** **5 244 600.00 €**

Ce chapitre représente 49.78 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il reprend l'ensemble des charges de personnel de la Ville. Il enregistre une hausse de 3.24 % par rapport à 2019.

Les actions entreprises pour maîtriser les charges de personnel se poursuivent tout en prenant en compte :

- Le renforcement du service de Police Municipale pour faire face aux incivilités nombreuses et croissantes par le recrutement d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).
- Le recrutement depuis septembre 2019 d'un chargé d'opération de la friche industrielle I.T.D.T. (remboursement par la Communauté d'Agglo ARCHE Agglo des charges salariales
- La reprise en régie du ménage des différents bâtiments communaux depuis juillet 2019,
- Le coût lié au(x) scrutin (s) des élections municipales de mars 2020

Les charges de personnel sont également impactées par les mesures suivantes :

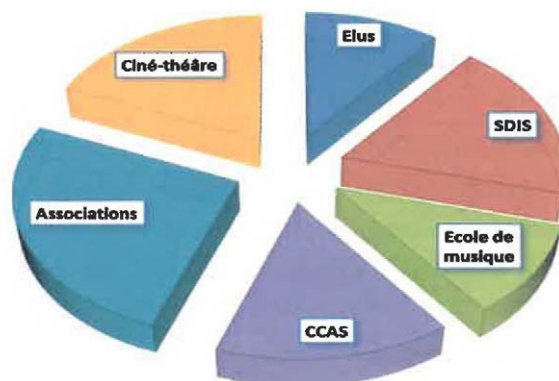
- La poursuite de la mise en œuvre du P.P.C.R impactant la masse salariale de 2019 à 2021,
- Les avancements de grade et les promotions internes,
- La poursuite de la mise en œuvre de la Garantie Individuelle pour le Pouvoir d'Achat des fonctionnaires (GIPA),
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 1,05 % par an (hors avancements de grade).
- L'augmentation de l'assurance statutaire dont le taux est relevé à 2.12 % contre 1.77 % pour les agents titulaires,
- L'augmentation de la participation financière de la Ville à hauteur de 2.50 € par agent ayant souscrit au contrat d'assurance « maintien de salaire » mis en place le 1^{er} janvier 2020. Ce nouveau contrat intègre deux garanties optionnelles : l'incapacité de travail et l'invalidité.

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** **1 913 000.00 €**

Ce chapitre représente 18.16 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une légère baisse de 0.85 % par rapport à 2019 qui s'explique essentiellement par la subvention d'équilibre au budget annexe du Ciné-Théâtre ramenée à 345 000.00 € contre 373 700.00 € en 2019 (*cf. chapitre 74 – Budget annexe du Ciné-théâtre*).

Ce chapitre comprend notamment :

- Les indemnités des élus : 200 000.00 €
- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours : 346 500 €
- La contribution à l'école de musique : 200 000.00 €
- La subvention au Centre Communal d'Action Sociale : 292 000.00 €
- La subvention au budget annexe du Ciné-Théâtre : 345 000.00 €
- Les subventions aux associations : 486 500.00 €



➤ **Chapitre 66 – Charges financières**

500 000.00 €

Ce chapitre représente 4.75 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une diminution de 4.85 % résultant :

- du maintien des taux d'intérêts à un niveau intéressant,
- de la politique de désendettement engagée par la Ville,

Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts, les intérêts de la ligne de trésorerie et les intérêts dus au titre des tirages sur emprunts non consolidés.

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

255 000.00 €

Ce chapitre représente 2.42 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville et il comprend essentiellement l'inscription de la subvention exceptionnelle versée au budget annexe des parcs de stationnement payants pour un montant de 244 000 €.

Budget annexe des parcs de stationnement payants	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Subvention exceptionnelle	300 000,00	253 000,00	215 000,00	228 000,00	240 500,00	244 000,00

L'augmentation de la subvention se justifie principalement par la couverture d'un besoin de financement de la section d'investissement du budget annexe des parcs de stationnement impacté par l'inscription en 2020 des travaux de modification de l'accès piéton depuis l'édicule et le déplacement du lecteur piéton (9 200 € HT) du parking « Les Gravier ».

➤ **Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations**

39 310.32 €

Ce chapitre enregistre :

- les provisions pour dépréciation des comptes de tiers (tiers faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de surendettement). Provisions établies à partir des informations communiquées par la Trésorerie de Tournon-sur-Rhône.
- les provisions pour contentieux.

Il enregistre une forte progression par rapport à 2019 qui s'explique principalement :

- L'inscription d'une nouvelle provision pour contentieux pour 10 000 € (*pour mémoire : 0.00 € en 2019 et 75 000 € en 2018 pour deux instances*),
- L'inscription de provisions pour dépréciation des comptes de tiers issues du rattachement au budget principal des restes à recouvrer (antérieurs au 1^{er} janvier 2020) des services Eau et Assainissement transférés à la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo (23 677.05 €).

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre section**

569 000.00 €

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

Ce chapitre constate également :

- l'amortissement de la Gendarmerie zone Pichonnière (pour la partie logements),
- l'amortissement pratiqué au titre du Schéma Directeur de l'Eclairage Public qui fait l'objet d'une neutralisation budgétaire (*cf: chapitre 042 – Recettes de fonctionnement*).

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement**

1 624 449.00 €

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement.

C – La capacité d'autofinancement (CAF)

L'examen de la capacité de financement permet de répondre aux questions suivantes :

- **l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet-il :**

- *De couvrir le remboursement en capital des emprunts souscrits par la collectivité ?*
- *De dégager des ressources suffisantes pour financer en partie les autres dépenses d'investissement de la collectivité ?*

Deux notions :

→ **La capacité d'autofinancement brute**

La CAF brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de la dette, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement de la dette en capital.

→ **La capacité d'autofinancement nette**

La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente donc le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipements. Elle indique la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

→ **La capacité d'autofinancement prévisionnelle – Budget principal – Tournon-sur-Rhône**

Capacité d'autofinancement prévisionnelle	BP 2019	BP 2020
CAF Brute (<i>RRF - DRF retraitées</i>)	778 761,46	742 869,61
Remboursement de la dette en capital (<i>chp 16</i>)	1 151 000,00	1 234 400,00
CAF Nette (<i>CAF Brute - chapitre 16</i>)	-372 238,54	-491 530,39

L'épargne nette ou CAF nette **prévisionnelle** de la commune est négative : cela signifie que la collectivité doit recourir aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette. Les recettes propres d'investissement sont composées du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des produits de cessions d'immobilisations principalement.

Cela signifie également que la collectivité doit poursuivre les efforts engagés sur la section de fonctionnement (diminution des dépenses, optimisation de ses recettes) et poursuivre son désendettement si elle veut continuer à investir et à maintenir un service public de qualité.

II - Section d'investissement

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 4 752 301.27 €

A - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	Variation n/n-1
13	Subventions d'investissement	1 003 353,20	1 510 202,26	50,52%
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	1 099 000,00	119,80%
204	Subventions d'équipements versées	0,00	55 750,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	496 439,00	640 000,00	28,92%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	233 165,07	1 094 338,33	369,34%
024	Produits des cessions d'immobilisations	275 218,00	0,00	
Recettes réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser)		2 508 175,27	4 399 290,59	75,40%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 982 600,00	1 624 449,00	-18,06%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	435 000,00	569 000,00	30,80%
041	Opérations patrimoniales	250 000,00	300 000,00	20,00%
001	Résultats d'investissement reportés (excédent)	0,00	0,00	
Recettes d'investissement (y compris les restes à réaliser)		5 175 775,27	6 892 739,59	33,17%

➤ Chapitre 13 – Subventions d'investissement

1 510 202.26 €

Ce chapitre représente 34.33 % des recettes réelles d'investissement en 2020.

Il s'agit des subventions allouées notamment par l'Etat, la Région, le Département et autres organismes, destinées à financer un équipement déterminé dont principalement pour 2020 :

- **1 312 895.00 €** au titre des propositions nouvelles 2020 :
 - 1 130 000.00 € au titre des travaux d'aménagement de la place du quai Farconnet et de la ViaRhôna,
 - 100 000.00 € au titre des amendes de police 2020 (fonds affectés par la loi à des opérations d'équipement),
- **197 307.26 €** au titre des restes à réaliser 2019 (il s'agit de recettes certaines engagées en 2019 et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice 2019. Ces recettes sont reprises pour un montant identique au budget 2020 dont 68 485.00 € de subvention en annuité pour les travaux de création du terrain synthétique, 50 000.00 € pour les travaux de réaménagement de la Halte Fluviale (solde), 18 249.90 € pour les travaux d'installation des visiophones dans les écoles, ...).

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **1 099 000.00 €**

Ce chapitre représente 24.98 % des recettes réelles d'investissement pour 2020.

La Ville a mobilisé totalement la ligne d'emprunt inscrite en 2019 soit 500 000 €.

Pour 2020, l'inscription budgétaire nécessaire au financement de la section d'investissement est de 750 000 €.

Les recettes d'emprunt sont exclusivement destinées à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique ou d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement, ou d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. Elles constituent donc des recettes d'investissement.

Les recettes d'emprunt ne sont pas nécessairement affectées à une opération précise : le contrat de prêt peut tout à fait financer plusieurs équipements différents.

Ce chapitre 16 est également impacté par la constatation de la dette de la commune envers le SDE 07 au titre du Schéma Directeur d'Eclairage Public pour un montant de 349 000 € correspondant au montant total de l'opération. Cette somme est également inscrite en dépense d'investissement au chapitre 204.

➤ **Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées** **55 750.00 €**

Ce chapitre en recette régularise la subvention d'équipement versée au SDE 07 au titre du Schéma Directeur d'Eclairage Public en 2019.

➤ **Chapitre 10 – Dotations et fonds divers** **640 000.00 €**

Ce chapitre représente 14.55 % des recettes réelles d'investissement soit pour 2020 :
- 290 000.00 € au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée versée par l'Etat à la collectivité (5 000 € sont inscrits en recettes de fonctionnement au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie éligibles également au FCTVA),
- 350 000.00 € au titre de la taxe d'aménagement (ex. taxe locale d'équipement).

➤ **Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés** **1 094 338.33 €**

Ce chapitre représente 24.88 % des recettes réelles d'investissement pour 2020.

Ce chapitre correspond à la part des résultats 2019 excédentaires de la section de fonctionnement servant en priorité à couvrir le besoin de financement (cf : chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement).

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement** **1 624 449.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépense de fonctionnement.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections** **569 000.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

Ce chapitre correspond à des opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement, avec pour contrepartie des dépenses d'investissement inscrites pour le même montant au chapitre 041.

Cela concerne notamment la réintégration des frais d'annonces et d'études initialement imputés aux articles 2033 et 2031 au compte de travaux (chapitres 21xx/23xx) dès lors que les travaux correspondants ont commencé.

Pour rappel : le Budget Primitif 2020 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2019 telle que définie ci-dessous :

Budget Principal

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	10 917 365,63	11 833 884,70	916 519,07
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		1 536 308,97	1 536 308,97
Résultat à affecter			2 452 828,04

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	2 855 008,49	2 456 621,22	-398 387,27
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	312 041,52		-312 041,52
Résultat à affecter			-710 428,79
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	581 216,80	197 307,26	-383 909,54
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-1 094 338,33

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	710 428,79	
Prévision d'affectation (compte 1068)		1 094 338,33
Report en fonctionnement (ligne 002)		1 358 489,71

B - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	Variation n/n-1
20	Immobilisations corporelles dont frais d'annonces et insertion, frais d'études, acquisition des licences des logiciels...	102 058,00	107 074,00	4,91%
204	Subventions d'équipements versées dont les subventions versées au titre de l'opération façades...	172 418,00	495 579,22	187,43%
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d'équipements pour les services (ex : véhicules, ordinateurs, mobilier...)	580 540,54	471 265,60	-18,82%
	Opérations d'équipement - L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs	2 188 420,55	3 180 717,98	45,34%
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 213,66	64 874,00	-2,02%
13	Subventions d'investissement	61 083,00	67 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital de la dette	1 156 000,00	1 234 400,00	6,78%
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	
	Dépenses réelles d'investissement (Y compris les restes à réaliser)	4 326 733,75	5 620 910,80	29,91%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	287 000,00	261 400,00	-8,92%
041	Opérations patrimoniales	250 000,00	300 000,00	0,00%
001	Déficit d'investissement reporté	312 041,52	710 428,79	
	Total des dépenses d'investissement (Y compris les restes à réaliser)	5 175 775,27	6 892 739,59	33,17%

➤ Chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement et 204 subventions d'équipement

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement brut effectuées par la Ville et totalisent 4 254 636.80 € en 2020.

Le total des dépenses d'équipement augmente globalement de 39.79 % par rapport à 2019.

➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 107 074.00 €

Ce chapitre comprend les frais d'études, d'annonces et d'insertions non individualisés en opération et les acquisitions de logiciels. Il représente 1.90 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2020 (59 000.00 €) dont principalement :**
 - 10 000.00 € pour la réalisation des documents d'urbanisme,
 - 18 000.00 € pour l'acquisition d'un logiciel « courrier » afin de répondre aux exigences de modernisation de la sphère publique et de rationalisation de la dépense publique,

- 24 000.00 € de frais d'étude pour la rénovation et l'entretien de bâtiment la Tourette,

• **Au titre des restes à réaliser 2019 (48 074.00 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées sur 2019) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2019 reprises pour un montant identique au budget 2020 dont pour l'essentiel : 22 148.00 € pour les logiciels métiers (renouvellement/évolution et acquisitions nouvelles), 3 216.00 € pour le schéma directeur (zonage eaux pluviales), 13 470.00 € au titre de l'étude hydraulique de l'étang des Goules, 3 540.00 € de frais d'étude pour l'optimisation des abonnements téléphoniques et mise en réseaux des bâtiments communaux, 6 000.00 € pour une étude préalable avant travaux de la Chapelle des Pénitents.

➤ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées**

495 579.22 €

Ce chapitre représente 8.82 % des dépenses réelles d'investissement soit pour 2020 :

- 30 000.00 € de subventions prévues pour la réalisation des opérations façades,
- 50 000.00 € de subventions au titre de l'OPAH-RU et les travaux d'office (Périls),
- 45 000.00 € au titre de la participation due au Conseil Départemental pour les travaux de réfection de la passerelle Marc Seguin,
- 15 000.00 € de subventions d'équipement dues au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche au titre de la compétence Eclairage Public transférée, depuis le 1^{er} janvier 2019, par la Commune par délibération n°27-2018-162 du 15 novembre 2018. Il s'agit de travaux qui ne s'inscrivent pas dans le Schéma Directeur d'Eclairage Public élaboré conjointement par la ville et le SDE 07,
- 349 000.00 € Ce chapitre 204 est également impacté par la constatation de la dette de la commune envers le SDE 07 au titre du Schéma Directeur d'Eclairage Publique pour un montant de 349 000 € correspondant au montant total de l'opération. Cette somme est également inscrite en recette d'investissement au chapitre 16.

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

471 265.60 €

Ce chapitre comprend :

- les frais d'acquisition de biens mobiliers, immobiliers, de matériel bureautique et informatique, de matériel de transport non individualisés en opération,
- divers travaux d'équipement non individualisés en opération.

Il représente 8.38 % des dépenses réelles d'investissement.

• **Au titre de dépenses nouvelles pour 2020 (345 860.00 €) principalement :**

- 50 000.00 € pour l'acquisition de diverses parcelles de terrains,
- 103 160.00 € d'acquisition d'équipements pour les services (véhicules, matériel informatique, autre matériel et outillage...),
- 50 000.00 € pour des travaux en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments communaux (isolation thermique, éclairage LED, remplacement d'une chaufferie...),
- 25 000.00 € pour la poursuite des travaux de reprise de concessions cimetière et d'aménagement des espaces (cavernes et carré des indigents),
- 30 000.00 € pour l'acquisition de mobilier urbain,
- 40 000.00 € pour le remplacement de l'autocom,
- 7 000.00 € pour l'affichage légal numérique,

• **Au titre des restes à réaliser 2019 (125 405.60 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées en 2019) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2019 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2020 dont :

- ✓ L'acquisition d'une station de stockage et de distribution de gazoil pour le Centre Technique Municipal (8 638 €),
- ✓ L'achat d'arbres pour l'aménagement chemin Imbert et rue Dumolard (10 086.94 €)
- ✓ Les travaux de reprise des concessions funéraires - programme 2019 - (11 701.00 €)
- ✓ Les travaux de réfection de la toiture terrasse de la Maison Municipale Pour Tous (12 896.52 €)
- ✓ Les travaux de restauration sur vitraux de l'Eglise Saint-Julien (15 808.80 €)
- ✓ L'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux (18 556.80 €),

➤ **Total des dépenses d'équipements individualisées en opération 3 180 717.98 €**

Le montant des opérations représente 56.59 % des dépenses réelles d'investissement.

L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Pour 2020, il s'agit essentiellement des opérations suivantes

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2020 (2 844 434.00 €),**
- **Au titre des restes à réaliser 2019 (336 283.98 €)**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées en 2019) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2019 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2020.

Dépenses d'équipements individualisées en opération		Reports	Propositions nouvelles	Total
1665	Vidéoprotection	41 806,50	11 626,00	53 432,50
1677	Travaux site ITDT		300 000,00	300 000,00
1681	Halte Fluviale		7 200,00	7 200,00
1688	Travaux Rond point avenue de Nîmes	1 470,00		1 470,00
1690	Travaux écoles - sécurisation risques attentats	6 623,74	40 000,00	46 623,74
1691	Défense incendie	19 879,20	20 000,00	39 879,20
1692	Equipements établissements scolaires	25 684,39	67 920,00	93 604,39
1694	Equipements sportifs	40 471,48	62 600,00	103 071,48
1695	Voiries Diverses	104 893,20	66 000,00	170 893,20
1696	Réseaux Pluviales	14 400,00		14 400,00
1697	Réseaux électrique	33 975,65	30 000,00	63 975,65
1699	Outillage atelier EG		12 000,00	12 000,00
1702	Aménagements urbains divers		15 000,00	15 000,00
1703	Château-Musée travaux/Aménagements	5 940,00	77 304,00	83 244,00
1705	Aménagements site ancienne piscine		2 784,00	2 784,00
1707	Aménagement place Quai Farconnet + abords	31 191,82	1 989 000,00	2 020 191,82
1709	Travaux Sécurisation Grange de Vaure	9 948,00		9 948,00
1710	Travaux de rénovation école des Luettes		143 000,00	143 000,00
Total		336 283,98	2 844 434,00	3 180 717,98

➤ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves** **64 874.00**

• **Au titre des restes à réaliser 2019 (64 874.00 €)**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées en 2019) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2019 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2020. Ce chapitre enregistre les remboursements de taxes d'aménagement indûment perçues par la Ville suite notamment à un arrêté de retrait d'un permis de construire.

➤ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** **67 000.00 €**

• **Au titre de dépenses nouvelles pour 2020 (67 000.00 €),**

Ce chapitre enregistre le remboursement au profit d'ARCHE Agglo des subventions perçues indûment par la Ville au titre des travaux portant sur les digues du Doux dont la maîtrise d'ouvrage relève de la compétence de l'EPCI.

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **1 234 400.00 €**

Ce chapitre comprend :

- 1 108 000.00 € au titre du remboursement en capital des emprunts souscrits par la Ville,
- 12 000.00 € au titre du bail emphytéotique administratif (BEA) pour la partie halle (la part revenant au parking souterrain est remboursée par le budget annexe des parcs de stationnement payants),
- 12 000.00 € au titre du remboursement des avances consenties par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche,
- 114 400.00 € au titre du remboursement par la Commune de sa dette auprès du SDE 07 pour les travaux d'Eclairage Public réalisés dans le cadre du Schéma Directeur d'Eclairage Public. Le coût global s'élève à 349 000 € répartis sur 6 ans. En 2020, il est constaté 2 années de remboursement suite à la régularisation du 1^{er} acompte versé en 2019 (*cf chapitre 204 en recette d'investissement*).

Il représente 21.96 % des dépenses réelles d'investissement.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections** **261 400.00 €**

Il est la contrepartie du chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** **300 000.00 €**

Il est la contrepartie du chapitre 041 en recettes d'investissement.

➤ **Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté** **710 428.79 €**

Il s'agit de la constatation du déficit d'investissement de l'exercice 2019.

Pour rappel : le Budget Primitif 2020 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2019 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2019

Budget Principal

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	10 917 365,63	11 833 884,70	916 519,07
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		1 536 308,97	1 536 308,97
Résultat à affecter			2 452 828,04

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	2 855 008,49	2 456 621,22	-398 387,27
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	312 041,52		-312 041,52
Résultat à affecter			-710 428,79
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	581 216,80	197 307,26	-383 909,54
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-1 094 338,33

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	710 428,79	
Prévision d'affectation (compte 1068)		1 094 338,33
Report en fonctionnement (ligne 002)		1 358 489,71

BP 2020 - Le Budget annexe des parcs de stationnement payants

Le budget annexe du Parking « les Graviers » a été créé par délibération n°9/2013-98 du 19 septembre 2013.

Par délibération du 28 mars 2018, il a été décidé :

- d'intégrer les parcs de stationnement payants de surface dans la régie municipale, dotée de la seule autonomie financière, du parking « les Graviers » et dans le budget communal annexe M4 afférent,
- de dénommer la régie municipale et son budget annexe : Régie municipale des parcs de stationnement payants.

Le montant total des dépenses et des recettes toutes sections confondues s'élève à 506 242.02 €.

I - Section de Fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 326 434.49 €

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 231 934.49 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 94 500.00 €.

Chapitre		BP 2019	BP 2020	Variation n/n-1
70	Vente de produits fabriqués, prestations	18 300,00	18 300,00	0,00%
75	Autres produits de gestion courante (les recettes encaissées par le service)	45 000,00	50 000,00	11,11%
77	Produits exceptionnels (subvention versée par le budget principal)	243 800,00	244 000,00	0,08%
Recettes réelles de fonctionnement		307 100,00	312 300,00	1,69%
002	Excédent de fonctionnement reporté	23 399,15	14 134,49	-39,59%
Total des recettes de fonctionnement		330 499,15	326 434,49	-1,23%

➤ **Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations** **18 300.00 €**

Il s'agit du remboursement par le budget principal des missions effectuées par le personnel du parking pour le compte de la Ville.

Ce chapitre représente 5.86 % des recettes réelles de fonctionnement du service.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **50 000.00 €**

Ce chapitre comprend les recettes de stationnement du parking « les Gravieres » encaissées par la régie municipale.

Il représente 16.01 % des recettes réelles de fonctionnement du parking. Il enregistre une hausse de 11.11 % par rapport à 2019.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** **244 000.00 €**

Ce chapitre enregistre la subvention exceptionnelle versée par le budget principal de la Ville,

Globalement, ce dernier représente 78.13 % des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe des parcs de stationnement payants. Il enregistre une hausse minime de 0.08 % par rapport à 2019.

➤ **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté** **14 134.49 €**

Il s'agit du reliquat de l'excédent de fonctionnement 2019 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Pour rappel : le Budget Primitif 2020 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2019 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2019

Budget annexe des parcs de stationnement payants

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	240 710,85	314 353,72	73 642,87
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		23 399,15	23 399,15
Résultat à affecter			97 042,02

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	85 115,10	83 342,50	-1 772,60
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	81 134,93		-81 134,93
Résultat à affecter			-82 907,53
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice			0,00
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-82 907,53

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	82 907,53	
Prévision d'affectation (compte 1068)		82 907,53
Report en fonctionnement (ligne 002)		14 134,49

B -Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Observations	BP 2019	BP 2020	Variation n/n-1
011	Charges à caractère général dont fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Les loyers maintenance et entretien prévus au bail emphytéotique administratif	106 570,00	93 134,49	-12,61%
012	Charges de personnel	37 643,00	38 000,00	0,95%
65	Autres charges de gestion courante dont régularisation de TVA	100,00	100,00	0,00%
66	Charges financières - part des intérêts du loyer financier prévu dans le bail emphytéotique administratif	100 000,00	98 000,00	-2,00%
022	Dépenses imprévues	82,15	0,00	-100,00%
Dépenses réelles de fonctionnement		244 395,15	229 234,49	-6,20%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 104,00	2 700,00	28,33%
023	Virement à la section d'investissement	84 000,00	94 500,00	12,50%
Total des dépenses de fonctionnement		330 499,15	326 434,49	-1,23%

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **93 134.49 €**

Ce chapitre représente 40.63 % des dépenses réelles de fonctionnement du service des parcs de stationnement payants.

Il comprend :

- Les acquisitions de fournitures et prestations permettant le bon fonctionnement des services dont les fluides, la télécommunication et autres fournitures d'entretien et administratives, et autres interventions pour la réparation des équipements ...
- Les loyers dus pour les travaux d'entretien, de maintenance et renouvellement dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu par la ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte – Place Jean Jaurès.

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel** **38 000.00 €**

Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service.
Il représente 16.54 % des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ **Chapitre 66 – Charges financières** **98 000.00 €**

Il s'agit de la part des intérêts dus au titre du loyer financier pour 2020 dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu par la Ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte – Place Jean Jaurès.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **2 700.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur subie par les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** **94 500.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement.

II - Section d'investissement

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 180 307.53 €

A - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	Variation n/n-1
106	Réserves	81 134,93	82 907,53	2,18%
165	Dépôts et cautionnements reçus	200,00	200,00	0,00%
	Recettes réelles d'investissement	81 334,93	83 107,53	2,18%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 104,00	2 700,00	28,33%
021	Virement de la section d'exploitation	84 000,00	94 500,00	12,50%
	Total recettes d'investissement	167 438,93	180 307,53	7,69%

➤ **Article 1068 – Réserves** **82 907.53 €**

Ce chapitre représente 99.76 % des recettes réelles d'investissement pour 2020.

Cet article (1068) correspond à la part des résultats 2019 excédentaires de la section de fonctionnement servant en priorité à couvrir le besoin de financement (cf chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement).

➤ **Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus** **200.00 €**

Ce chapitre enregistre les cautions perçues par la régie du parking

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections** **2 700.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section d’exploitation**

94 500.00 €

Ce chapitre correspond à l’excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d’investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.

B - Dépenses d’investissement

	Libellé	BP 2019	BP 2020	Variation n/n-1
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d’équipements pour les services (ex : ordinateurs, mobilier...)	1 000,00	9 200,00	820,00%
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital au titre du loyer financier prévu au bail emphytéotique administratif	85 304,00	88 200,00	3,39%
Dépenses réelles d’investissement (y compris les restes à réaliser)		86 304,00	97 400,00	12,86%
001	Déficit d’investissement reporté	81 134,93	82 907,53	2,18%
Total des dépenses d’investissement (y compris les restes à réaliser)		167 438,93	180 307,53	7,69%

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

9 200.00 €

Ce chapitre comprend :

- les frais d’acquisition de biens mobiliers, immobiliers, de matériel bureautique et informatique.

Pour 2020, ce chapitre enregistre les travaux de modification de l’accès piéton depuis l’édicule et le déplacement du lecteur piéton. Cette dépense d’un montant de 17 796.00 € est financée :

- Par la mobilisation de la provision forfaitaire constituée dans le cadre du BEA pour 8 596.00 €,
- Et par une inscription budgétaire de 9 200.00 €.

Il représente 9.49 % des dépenses réelles d’investissement.

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

88 200.00 €

Il s’agit de la part du capital dû au titre du loyer financier pour 2020 dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu par la Ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte – Place Jean Jaurès.

Ce chapitre représente 90.55 % des dépenses réelles d’investissement.

➤ **Chapitre 001 – Déficit d’investissement reporté**

82 907.53 €

Il s’agit de la constatation du déficit d’investissement de l’exercice 2019.

Pour rappel : le Budget Primitif 2020 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2019 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2019

Budget annexe des parcs de stationnement payants

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	240 710,85	314 353,72	73 642,87
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		23 399,15	23 399,15
Résultat à affecter			97 042,02

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	85 115,10	83 342,50	-1 772,60
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	81 134,93		-81 134,93
Résultat à affecter			-82 907,53
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice			0,00
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-82 907,53

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	82 907,53	
Prévision d'affectation (compte 1068)		82 907,53
Report en fonctionnement (ligne 002)		14 134,49

BP 2020 - Le Budget annexe du Ciné-Théâtre

L'équipement Ciné-Théâtre a été repris en gestion directe par la ville le 1^{er} janvier 2011 et son budget intégré au budget principal.

Dans la perspective de suivre l'évolution des finances de cet équipement, la Ville a décidé d'individualiser dans un budget annexe la gestion de cet équipement.

Le budget annexe du Ciné-Théâtre a été créé par délibération n°2-2016-108 du 15 novembre 2016 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le montant total des dépenses et des recettes toutes sections confondues s'élève à 727 784.87 €.

I - Section de Fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 625 888.25 €

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 625 888.55 €,

Chapitre		BP 2019	BP 2020	Variation BP n/n-1
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	235 210,00	248 162,86	5,51%
74	Dotations et participations	388 900,00	360 200,00	-7,38%
75	Autres produits de gestion courante	1 700,00	2 000,00	17,65%
Recettes réelles de fonctionnement		625 810,00	610 362,86	-2,47%
002	Résultat de fonctionnement 2017 reporté (excédent)	56 006,00	15 525,69	
Recettes de fonctionnement		681 816,00	625 888,55	-8,20%

➤ **Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses** **248 162.86 €**

Ce chapitre représente 40.66 % des recettes réelles de fonctionnement du service.

Il comprend :

- 175 162.86 € au titre des produits des entrées cinéma,
- 73 000.00 € au titre des produits des entrées théâtre.

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations**

360 200.00 €

Ce chapitre représente 59.01 % des recettes réelles de fonctionnement du service.

Il comprend notamment :

- 10 000.00 € au titre de la participation de la ville de Tain de l'Hermitage à la saison culturelle,
- 5 000.00 € au titre de subvention art et essai attribuée par le Centre National Cinématographique (CNC),
- 345 000.00 € de subvention d'équilibre versée par le budget principal.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

2 000.00 €

Ce chapitre enregistre les produits des locations de salles.

➤ **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté**

15 525.69 €

Il s'agit du reliquat de l'excédent de fonctionnement 2019 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement éventuel.

Pour rappel : le Budget Primitif 2020 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2019 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2019

Budget annexe du Ciné-Théâtre

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	606 938,14	643 654,15	36 716,01
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		56 006,00	56 006,00
Résultat à affecter			92 722,01

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	39 118,00	1 838,69	-37 279,31
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		4 535,19	4 535,19
Résultat à affecter			-32 744,12
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	44 452,20		-44 452,20
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-77 196,32

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	32 744,12	
Prévision d'affectation (compte 1068)		77 196,32
Report en fonctionnement (ligne 002)		15 525,69

B -Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	Variation BP n/n-1
011	Charges à caractère général dont fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation des bâtiments et des équipements...divers frais liés aux activités de théâtre et cinéma	344 300,00	336 950,00	-2,13%
012	Charges de personnel	258 560,00	259 200,00	0,25%
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	11 000,00	-26,67%
67	Charges exceptionnelles	500,00	500,00	0,00%
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	
Dépenses réelles de fonctionnement		618 360,00	607 650,00	-1,73%
023	Virement à la section d'investissement	61 606,00	0,00	
042	Opération de transfert entre sections	1 850,00	18 238,55	
Total des dépenses de fonctionnement		681 816,00	625 888,55	-8,20%

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **336 950.00 €**

Ce chapitre représente 55.45 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'équipement.

Il comprend notamment :

- Les acquisitions de fournitures et prestations permettant le bon fonctionnement du service dont les fluides, la télécommunication et autres fournitures d'entretien et administratives...
- 129 900.00 € d'acquisitions de spectacles, les droits de cession des spectacles avec l'hébergement, le transport, les repas, les prestations de surveillance et autres prestations annexes aux spectacles,
- 73 000.00 € de locations de films,
- 19 000.00 € de reversement des taxes places cinéma à la CNC, et des taxes sur les spectacles à l'ASTP.

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel** **259 200.00 €**

Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service.

Il représente 42.66 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'équipement.

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** **11 000.00 €**

Il représente 1.81 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'équipement.

Il comprend :

- 7 000.00 € au titre des redevances SACEM et SACD spectacles,
- 4 000.00 € au titre des redevances SACEM cinéma.

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** **500.00 €**

Ce chapitre enregistre notamment les annulations de titres sur exercices antérieurs.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **18 238.55 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

II - Section d'investissement

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 101 896.32 €

A - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	Variation BP n/n-1
13	Subventions d'investissement	37 450,00	6 461,45	-82,75%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		77 196,32	
Recettes réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser)		37 450,00	83 657,77	123,39%
021	Virement de la section de fonctionnement	61 606,00		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 850,00	18 238,55	
001	Excédent d'investissement reporté	4 535,19		
Recettes d'investissement (y compris les restes à réaliser)		105 441,19	101 896,32	-3,36%

➤ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** **6 461.45 €**

Ce chapitre représente 7.72 % des recettes réelles de fonctionnement de l'équipement.

Il s'agit des subventions versées par le CNC pour des dépenses d'équipements du cinéma.

➤ **Article 1068 – Réserves** **77 196.32 €**

Ce chapitre représente 92.28 % des recettes réelles d'investissement pour 2020.

Cet article (1068) correspond à la part des résultats 2019 excédentaires de la section de fonctionnement servant en priorité à couvrir le besoin de financement (cf chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement).

➤ **Chapitre 040 – Opérations de transfert entre sections**

18 238.55 €

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

B - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	Variation BP n/n-1
21	Dépenses d'investissement dont les acquisitions d'équipements pour le service (ex : ordinateurs, mobilier...)	105 441,19	69 152,20	-34,42%
	Dépenses réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser)	105 441,19	69 152,20	-34,42%
001	Déficit d'investissement reporté		32 744,12	
	Total des dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser)	105 441,19	101 896,32	-3,36%

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

69 152.20 €

Ce chapitre comprend :

- les frais d'acquisition de biens mobiliers, immobiliers, de matériel bureautique et informatique....

Il représente 100.00 % des dépenses réelles d'investissement.

• **Au titre de dépenses nouvelles pour 2020 (24 700.00 €) :**

Bâtiment :

- 3 500.00 € d'équipements de téléphonie

Salle Georges Brassens :

- 1 600.00 € pour l'installation d'un rideau métallique

Théâtre :

- 19 600.00 € pour l'acquisition d'une console lumière, de projecteurs et d'une unité centrale intercom régie plateau.

• **Au titre des restes à réaliser 2019 (44 452.20 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées en 2019) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2019 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2019. Cette ligne concerne :

- L'installation d'une cuisine à la salle Georges Brassens (13 002.20 €),
- L'installation d'un système de climatisation (31 450.00 €).

➤ **Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté**

32 744.12 €

Il s'agit de la constatation du déficit d'investissement de l'exercice 2019.

Pour rappel : le Budget Primitif 2020 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2019 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2019

Budget annexe du Ciné-Théâtre

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	606 938,14	643 654,15	36 716,01
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		56 006,00	56 006,00
Résultat à affecter			92 722,01

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	39 118,00	1 838,69	-37 279,31
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		4 535,19	4 535,19
Résultat à affecter			-32 744,12
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	44 452,20		-44 452,20
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-77 196,32

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	32 744,12	
Prévision d'affectation (compte 1068)		77 196,32
Report en fonctionnement (ligne 002)		15 525,69